



RÉGION ACADEMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 4 mai 2020

Objet : réouverture des écoles

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI,

La rectrice

Sept semaines viennent de s'écouler depuis que, le 17 mars, notre pays entrait dans une phase de confinement. Ce temps de distanciation sociale aura permis de ralentir la circulation du COVID-19 et de limiter la saturation des services de soins, durement éprouvés, si bien qu'il est désormais possible d'envisager une nouvelle phase : la sortie progressive du confinement.

Secrétariat particulier

Téléphone

03 88 23 37 01

Mél.

ce.recteur@
ac-strasbourg.fr

Référence :
SP/N°2020-084

Le 28 avril dernier, le Premier ministre a précisé devant la représentation nationale le cadre de cette nouvelle période qui doit tenir compte des impératifs sanitaires et sociaux de notre pays.

Parce que l'école est un élément constitutif de la vie de la nation, sa réouverture ne peut attendre. Mais il convient de l'inscrire dans un processus progressif de façon à ce que le retour des enfants dans leurs écoles ne compromette pas l'impératif de santé publique. Il nous faudra ensemble concilier, le droit à l'éducation et à l'instruction pour tous, justice sociale et sécurité sanitaire.

A une semaine de la date du 11 mai, je souhaite pouvoir vous apporter des éléments de méthode qui doivent permettre d'envisager ensemble la réouverture des écoles dans l'académie de Strasbourg.

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

1. Garantir la sécurité sanitaire pour tous

La sortie du confinement ne marque pas la fin de la pandémie. Nous allons donc apprendre à vivre avec le virus et apprendre à nous en protéger, comme à protéger ceux dont nous avons la responsabilité. C'est pourquoi le cadre de fonctionnement des écoles doit être conforme au protocole sanitaire national qui relève de la doctrine élaborée par les autorités sanitaires. Cinq principes généraux y sont rappelés : le maintien de la distanciation physique (la taille des groupes), l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves, l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels, et l'information, la communication et la formation. Ce protocole s'accompagne d'un ensemble de fiches plus détaillées qui doivent nous guider à assurer un cadre respectueux des règles sanitaires définies par le ministère de la santé.

Le port du masque est à proscrire pour les élèves des écoles maternelles, il n'est pas obligatoire pour les élèves des classes élémentaires. Des masques seront disponibles dans les écoles pour les enfants si cela s'avère nécessaire ; le port d'un « masque grand public » est en revanche recommandé pour l'ensemble des personnels, il est même obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

La capacité qu'ont les communes à appliquer ce protocole sanitaire conditionne l'ouverture de chaque école.

Une équipe mobile dédiée

J'ai demandé à mesdames les inspectrices d'académie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de s'entourer d'une équipe de sécurité sanitaire en capacité d'apporter aux directeurs d'école comme à vos services les conseils et l'aide dont vous pourriez avoir besoin. Cette équipe, disponible à compter du 5 mai, pourra même se déplacer dès le 11 mai dans les écoles pour apporter son expertise dans la mise en œuvre de ce protocole. Vous trouverez les coordonnées de cette équipe dans le document annexé à ce courrier. Les services rectoraux restent également à votre écoute (Voir annexe).

Un maillage territorial des personnels médico-sociaux

Dans ce contexte d'épidémie, les personnels de santé sont mobilisés pour se mettre au service des équipes pédagogiques de l'académie, d'une part pour conduire auprès des enseignants et des élèves les actions de formation au respect des mesures de prévention (les gestes barrière et la distanciation physique), d'autre part pour intervenir dès suspicion de cas de malades.

Je veux souligner ici l'engagement de nos personnels de santé dès l'entrée en confinement qui se sont mis à la disposition de structures hospitalières ou d'EHPAD. Les besoins étant toujours élevés, j'ai fait le choix de maintenir les personnels qui le souhaitaient à la disposition de ces structures de soins. Mais cela ne se fait pas au détriment du service à rendre auprès des équipes d'école qui pourront continuer de s'appuyer sur ces personnels, ainsi que sur les personnels du service social en faveur des élèves.

Enfin, je propose que nos personnels de santé se mettent à votre disposition pour former également les personnels communaux présents dans les écoles (restauration, périscolaire, etc.), si vous en exprimez le besoin. Les communes rurales seront prioritaires si la demande s'avère importante. En cas de demande, je vous invite à vous manifester à l'adresse suivante ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Un référent santé (infirmière ou médecin de l'éducation nationale) est désormais nommé pour chacune des écoles de l'académie.

Enfin, les psychologues de l'éducation nationale s'attacheront à rassurer les élèves et à faciliter le retour de toutes celles et ceux qui auraient rencontré des situations personnelles difficiles au cours de la période qui vient de s'écouler.

La place du directeur et de l'inspecteur de l'éducation nationale

Bien évidemment, le lien direct avec le directeur d'école est fondamental. Parce que son rôle est essentiel dans la coordination de cette reprise scolaire comme dans son rôle de relais auprès des familles, notamment celles qui sont les plus éloignées de la culture scolaire, j'ai demandé que les directeurs d'école disposent de plus de temps que leur décharge réglementaire, notamment dans cette toute première phase du déconfinement. De la même façon, j'ai souhaité que les équipes pédagogiques puissent, partout dans l'académie, bénéficier de deux jours de prérentrée. Cela signifie que la reprise pour les élèves est fixée au 14 mai.

Vos interlocuteurs privilégiés restent les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale et, si nécessaire, les inspectrices d'académie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

2. Assurer une période transitoire, entre accueil et scolarité

Capitaliser sur les pôles d'accueil

Même avant l'entrée dans la période confinement, les directions des services départementaux de l'éducation nationale ont été amenées à organiser un service d'accueil (week-ends compris) des enfants des personnels soignants auxquels se sont ajoutés les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les effectifs accueillis dans l'académie, répartis sur les 152 pôles en écoles, sont passés de 122 enfants à 1190 (28 avril), cela témoigne d'un lien de confiance entre les parents et les personnels enseignants qui s'est renforcé au cours des semaines. Ce succès n'aurait pas été possible sans votre implication aux côtés des directeurs et personnels enseignants : en effet, le maintien d'écoles ouvertes comme la mise à disposition de personnels assurant la restauration, le nettoyage et le périscolaire ont permis d'offrir un accueil sécurisé sur le plan sanitaire comme sur le plan affectif et pédagogique. Ensemble, nous aurons permis de libérer les personnels soignants du souci de la prise en charge de leur enfant.

Plusieurs catégories d'élèves

La sortie du confinement nous impose de maintenir cet accueil, au moins dans un premier temps, en l'élargissant même à d'autres catégories de personnels si d'autres modes de prise en charge n'étaient pas possibles pour ces familles.

Mais parce que la continuité à distance ne remplace pas le face-à-face pédagogique en présentiel, plus particulièrement chez les élèves ayant perdu le contact avec le cadre scolaire que nous devons aider à retrouver le fil des apprentissages, nous devons organiser le retour des élèves dans leurs écoles. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, ce retour ne peut être que progressif, d'où une programmation des niveaux de classes au cours des prochaines semaines. De la même façon, les enfants en situation de handicap

devront pouvoir être accueillis progressivement en veillant au respect des gestes barrière. Si ce retour physique est laissé au libre choix des parents, il n'exonère pas de l'obligation d'instruction qui, dans ce cas-là, devra continuer d'être assurée à distance.

Une période d'adaptation

Enfin, à ce jour, nous ignorons encore le nombre d'élèves susceptibles de revenir à l'école, comme le nombre d'enseignants disponibles (non vulnérables). Cela nous impose d'envisager une période de transition allant du 14 au 25 mai, au cours de laquelle nous aurons à stabiliser une organisation permettant simultanément :

- de maintenir, au moins dans l'immédiat, les pôles d'accueil pour certaines catégories d'enfants,
- d'accueillir dans un premier temps prioritairement les élèves de CM2, par groupes de 15 élèves maximum, soit dans leur totalité, soit en alternant des groupes, le rythme de l'alternance étant fixée à une semaine,
- de poursuivre la continuité pédagogique à distance.

Ces deux semaines seront mises à profit pour définir avec vous une organisation qui réponde aux besoins des parents et des élèves, toujours dans le cadre d'un processus lent de sortie de confinement. L'objectif est de ramener progressivement les enfants des personnels soignants vers leurs écoles de secteur pour qu'ils y retrouvent leur enseignant et leurs camarades.

La capacité d'accueil est également un facteur déterminant de l'organisation fixée.

Puis, nous envisagerons dès le 25 mai d'ouvrir la prise en charge progressive des élèves de CP, puis de CE1, puis GS. Un objectif est de pouvoir établir un lien concret avec l'ensemble des élèves avant le début des vacances d'été.

La restauration et les transports scolaires

Durant cette période au moins, il peut s'avérer difficile pour certains d'entre vous d'organiser une restauration scolaire (disponibilité de personnels, effectifs scolaires non stabilisés). Il sera tout à fait possible de demander aux élèves d'apporter leur lunchbox.

Quant aux transports scolaires, ils sont maintenus dans leur circuit habituel.

Le temps périscolaire et le dispositif « Sport-Santé-Culture-Civisme »

Pour de multiples raisons, il peut arriver, notamment à compter du 25 mai, que nous soyons amenés à devoir assurer l'accueil d'enfants sur le temps scolaire qui ne seraient pas pris en charge par un professeur. Des activités, inscrites dans un projet « Sport, Santé, Culture, Civisme » pourront être proposées soit par des

personnels de l'éducation nationale, soit par des intervenants associatifs, soit par des personnels relevant des collectivités locales. Une convention-type vous sera adressée d'ici 48 heures. Les IEN pourront vous apporter les éléments utiles pour la mise en œuvre de ce dispositif, s'il s'avérait nécessaire.

3. Décliner ce cadre au plus près des écoles

L'implantation dans un territoire (urbain, rural, semi-urbain), l'accessibilité, l'aménagement spatial, la structure administrative (école primaire, élémentaire ou maternelle), l'organisation pédagogique, sont autant d'éléments qui font de chaque école une entité singulière. Dans la période que nous traversons, et au regard des contraintes qui s'imposent à nous, il va de soi que le cadre général doit pouvoir s'adapter à chaque situation d'école, dans le dialogue à conduire entre vous-même et les services de l'éducation nationale. La concertation locale doit prévaloir, dans l'intérêt des familles et de la scolarité de leurs enfants. Un conseil d'école extraordinaire sera réuni à distance, avant la rentrée des élèves, pour échanger autour des modalités de la prise en charge de ces derniers.

Chaque famille sera informée au plus vite des conditions d'accueil de son enfant.

Aujourd'hui, l'incertitude sanitaire dans laquelle nous vivons laisse penser que nous aurons à organiser une rentrée scolaire 2020 qui sera fort différente de celle de 2019. Il n'est pas envisageable que nous tâtonnions à nouveau début septembre pour identifier le bon mode d'organisation qui permettra cette fois-ci à tous les élèves de retrouver un rythme régulier d'apprentissages, quelle que soit la forme que prendra la continuité pédagogique (en présentiel, à distance ou hybride). La période qui s'ouvre à nous doit permettre d'avancer ensemble, pas à pas, vers une organisation pédagogique qui pourra être adoptée pour le 1^{er} septembre.

A cet égard, les parents d'élèves sont concernés au premier chef par cette réouverture des écoles : il est bien évidemment attendu qu'ils soient pleinement associés aux échanges et concertations.

Les enjeux sociaux, immenses, montrent une nouvelle fois l'importance de l'école, élément structurant au cœur de notre société. Le contexte inédit que nous traversons est source d'inquiétudes : c'est ensemble que nous avons à rassurer les familles pour réussir ce retour progressif vers nos écoles.

Je vous sais très attachés aux écoles de vos communes, et toujours très soucieux d'offrir un cadre scolaire et périscolaire favorable aux enseignements. Par avance, je vous remercie de la coopération que nous avons à mener pour affronter cette période, au service des élèves, de leur bien-être et de leur réussite.

*Avec mes remerciements pour votre action auprès
de nos jeunes élèves,*

Elisabeth Laporte



RÉGION ACADEMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Cabinet

Affaire suivie par

Lucie PITIOT

Téléphone

03 88 23 34 85

Fax

03 88 23 38 46

Mél.

lucie.pitiot@ac-strasbourg.fr

Adresse :

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

ANNEXE : EQUIPE MOBILE SECURITE SANITAIRE

Le rectorat et les DSDEN du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont installé des équipes à votre écoute. Composées notamment des conseillers de prévention, des conseillers et conseillères techniques du domaine de la santé, et de membres de l'équipe mobile de sécurité, elles sont à votre écoute pour vous accompagner dans la réouverture des établissements.

Les numéros ci-dessous vous permettent de joindre le pilote de chaque cellule.

Bas-Rhin (1^{er} degré en priorité) :

La personne à contacter est Mme Laurence OSWALD, conseillère de prévention auprès de Mme BAZZO, au :

↳ **06 22 75 05 30**

Mme BAZZO, IA-DASEN, Mme BISTOS, IA-DAASEN, et M. LADAIQUE, adjoint en charge du premier degré, restent également à votre écoute.

Haut-Rhin (1^{er} degré en priorité) :

La personne à contacter est Mme Marie-Véronique MARCHEGIANI, conseillère pédagogique départementale auprès de l'adjoint en charge du premier degré, au :

↳ **03 89 21 56 24**

Mme MAIRE, IA-DASEN, M. LEPETZ, IA-DAASEN, et M. VENCK, adjoint en charge du premier degré, restent également à votre écoute.

Rectorat (2nd degré en priorité) :

Un numéro d'entrée unique est à votre disposition. Il s'agit du :

↳ **03 88 23 35 10**

Selon la nature de votre questionnement, vous serez dirigé vers M. Eric DELAUNAY, conseiller de prévention académique ou Mme Lucie PITIOT, directrice de cabinet adjointe.

La directrice de cabinet, Mme Anne STRASSER, reste également à votre écoute (06 81 40 81 81 / ce.dircab@ac-strasbourg.fr).